

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE SPRIMONT

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 02 février 2022 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)**

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A), excusés (E) ou donnée incomplète (X)

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
P	Laure MALHERBE	P	Daniel COLIENNE
X	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Claude ANCIEN	P	Bruno KHUAT DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	A	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	A	Marie-Françoise JACOT
P	Christiane DELMAL	P	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	P	Alain HENRY de HASSONVILLE
A	Julie BOUCHAT	A	Yvette SEPULCHRE
A	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
A	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
A	Alphonse PIQUERAY	P	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Alix EVRARD		

Ordre du jour :

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre
2. Approbation du procès-verbal des dernières réunions de la CLDR (24/02/2021 et 20/12/2022)
3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés
4. Priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3.
5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité
6. Divers : Point sur le projet de plaine de jeux à Dolembreux

Déroulement de la réunion

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre

M. DELVAUX ouvre la réunion et salue les quelques membres présents. Il s'agit aujourd'hui de la CLDR *bis* de celle qui s'est tenue le 20 décembre 2021, à savoir que le *quorum* n'était pas atteint lors de cette dernière et qu'aucune décision de la CLDR relative à l'OJ n'avait donc pu être ratifiée. Bien que le nombre de 12 membres - requis pour l'atteinte du *quorum* (hors mandataires communaux) - ne soit à nouveau pas atteint ce jour, les décisions relatives à notre OJ pourront cependant cette fois être ratifiées (comme le stipule le ROI de la CLDR). Tous les membres de la CLDR ont en outre été invités à prendre connaissance (par courriel) des détails et documents présentés lors de la séance du 20 décembre dernier, ainsi que du PV y relatif, dont la validation fera d'ailleurs l'objet du point suivant.

2. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions de la CLDR (24/02/2021 et 20/12/2021)

Le PV du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité ; quant à celui du 20 décembre 2021, il est également validé à l'unanimité par tous les membres présents après les remarques et questions y relatives suivantes :

- M. KHUAT DUY souhaite commenter, au point 3 page 4 (ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre els villages et vers les communes voisines), la phrase suivante : « *Compter sur les sentiers vicinaux utiles pour la création de liaisons douces utiles, et non sur l'aménagement sécurisé des routes communales et régionales en faveur des usagers doux, ne semble pas être une solution pour tous. En cause : on ne trouve sur leur long aucun service ni commerce* ». En effet, il lui semble que la création de sentiers à la fois utiles (comprendons « faisant lien entre deux lieux de vie ») et de promenade serait tout aussi opportune via ce PCDR. Il s'étonne d'ailleurs que la fiche ne soit pas plus précise et omette encore de citer d'autres créations opportunes de liaisons douces sur le territoire. M. DELVAUX lui répond que la Commune a choisi de ne pas attendre la future approbation du PCDR par la Région wallonne pour se montrer réactive et pro-active en la matière. En effet, de nombreux appels à projets sont proposés chaque année par diverses autorités compétentes (SPW Mobilité, Liège Europe Métropole, WaCy, etc.), et la Commune ne manque pas d'y répondre. Récemment par exemple, elle s'est vue allouer par WaCy une somme de 300 000 € qui va lui permettre de sensibiliser le trafic à la présence des cyclistes en évitant au maximum les routes régionales et d'amorcer le développement d'un réseau de mobilité complet sur le territoire. LEM projette également de poursuivre les premiers aménagements (jamais terminés) jadis amorcés par le SPW sur l'assiette du RAVeL (depuis le carrefour de la *Haie des Chênes* jusqu'au 1^{er} rond-point de Dolembreux). La fin de ce tracé consisterait à rejoindre le *Trixhe Nollet* pour revenir vers le village de Dolembreux. Enfin, M. DELVAUX évoque l'importance du *Réseau provincial à points-nœuds* dont la concrétisation fait actuellement l'objet d'un travail accru de la Province. Mme EVRARD rajoute que si la fiche ici concernée propose actuellement un intitulé très global, c'est parce qu'il s'agit d'une stratégie d'*Opération de Développement Rural* : en effet, ratisser assez large aujourd'hui (dans le dossier PCDR à présenter à la Rw) donnera encore l'occasion à la Commune, dans les prochaines années lorsqu'elle souhaitera activer cette fiche-projet, de la réactualiser selon un périmètre beaucoup plus précis. Cette possibilité de réadaptation ne serait plus possible si la fiche-projet initiale présentait en engagement trop détaillé. Pour rappel chaque fiche-projet n'a droit qu'à une seule activation au cours des 10 années du PCDR validé (après présentation au *Pôle d'Aménagement du Territoire*). M. DELVAUX rajoute que les demandes

envers la Commune sont constantes pour rouvrir des sentiers devenus problématiques, et tant pour relier des centres de services que pour le plaisir d'une balade. A cet effet il cite la récente réouverture du sentier vicinal 35 (liaison Banneux-Louveigné). Enfin, concernant sa proposition de présenter cette fiche-projet en lot 1, Mme EVRARD répond à M. KHUAT DUY qu'il ne sera pas possible pour un bureau d'études de présenter des plans et estimatifs budgétaires d'une fiche aussi vaste (le périmètre qui sera concerné par ce type d'aménagement dans le futur n'étant pas encore déterminé pour raison stratégique). Or ces plans et estimatifs sont exigés pour toute fiche-projet du lot 1.

- M. KHUAT DUY demande également pourquoi le projet actuellement discuté entre les habitants de Dolembreux et la Commune relatif à la création d'une plaine de jeux à Dolembreux ne se trouve pas cité, au même titre que la *place de Chanxhe* ou que la *place du Vieux bac* à Sprimont, dans la fiche-projet reprise au point 17, page 14 du PV (*ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec aménagements en faveur du lien social*). Bien que cette fiche-projet, dont l'intitulé est, tout comme pour le précédent point abordé, volontairement globalisé sur toute l'entité pour les mêmes raisons stratégiques (pouvoir répondre dans le futur, par une re-précision du périmètre concerné, à une opportunité qui n'est peut-être pas encore existante), la différence avec les autres places citées réside ici dans le fait qu'il n'existe pas de terrain communal disponible à cet effet à Dolembreux. Or, le DR n'est autorisé à subsidier que des propriétés communales. M. DELVAUX poursuit en précisant encore deux points à ce sujet : tout d'abord il existe bien des terrains communaux à Dolembreux, mais ceux-ci sont sectorisés comme « agricoles » ; ensuite, certains voisins ont déjà adressé des remarques laissant comprendre à la Commune que, bien qu'ils soient favorables à la création d'une plaine de jeux à Dolembreux, ils ne la souhaitent tout de même pas « juste à côté » de chez eux par crainte de nuisances. Difficile donc de se positionner faute de vrai consensus citoyen majoré d'une indisponibilité cadastrale à proximité du cimetière et de l'église. Sur ces dires, M. KHUAT DUY propose une alternative à travailler dès aujourd'hui dans le cadre du lot 0 : la zone ZACC (*Zone d'Aménagement Communal Concerté*) et le prolongement à l'arrière de la *salle A. Devahive*. Bien que la proposition soit entendue, M. DELVAUX précise que la création d'une plaine de jeux n'est pas un acte si facile et anodin qu'autrefois ; en effet les normes de sécurité sont devenues particulièrement exigeantes, en matière de revêtement de sol par exemple, et les frais de création d'une telle zone s'en trouvent souvent très élevés, peut-être trop pour une fiche-projet du lot 0, càd n'escomptant pas une subside régional du DR ou encore d'*Infrasports* (dont les interventions, précisons-le, se raréfient dû à des nouvelles exigences) pour sa concrétisation. M. DELVAUX clôt ce point en expliquant en effet qu'*Infrasports* se focalise désormais davantage sur des plaines de jeux supra-communales, impliquant dès lors une fréquentation bien plus importante que celle souhaitée par les riverains à Dolembreux.

3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés

Tous les membres valident la réactualisation des défis et objectifs de développement (partie IV du PCDR) à l'unanimité.

4. Priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3

Afin de ne pas lire, comme lors de la réunion CLDR précédente du 20 décembre dernier, le détail des 17 fiches-projets à classer ce jour dans les trois lots distincts du PCDR, ces dernières ont été données

à lire par tous les membres au préalable via un fichier joint au courriel de convocation de cette présente CLDR.

Mme EVRARD propose à tous les membres le classement stratégique suivant (déterminé avec la Commune), qu'il leur est évidemment loisible de commenter (notons qu'aucune hiérarchie n'est par contre encore déterminée au sein de chaque lot ; ce point devant encore faire l'objet d'une future CLDR) :

Sont proposées puis validées par tous en lot 1 :

Fiches-projets d'envergure, espérées réalisables endéans les 3 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural (subside maximal de 680 000 €). Développées en 11 points, et devant présenter obligatoirement des pré-plans et pré-estimatifs budgétaires, généralement mis au point par un bureau d'études. Notons que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 2 ou 3 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1.

- **BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment**
Pourquoi ? Projet de grande envergure (subside maximal DR possible de 680 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
- **SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village**
Pourquoi ? Projet de grande envergure déjà travaillé avec la Commune et les citoyens + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires déjà amorcés par un Bureau d'études
- **GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul**
Pourquoi ? Projet de grande envergure (subside maximal DR possible de 300 à 400 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
- **FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens**
Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne, mais cas urgent et localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
 - ⇒ M. DELVAUX réexplique que de nouvelles percées ont été réalisées par des professionnels et que la vétusté de ce bâtiment est encore plus attestée qu'en date du 20 décembre 2021. Beaucoup de boiseries humides sont en effet en train de moisir. Il rappelle que rénover ce bâtiment serait un chantier qui coûterait au final bien plus cher que le rebâtir, mais que le rebâtir serait aussi particulièrement onéreux. D'où l'idée de le remplacer par l'espace couvert proposé dans cette fiche-projet. Afin de sensibiliser les membres à la dangerosité que pourrait présenter aujourd'hui ce bâtiment vétuste, qui ne répond plus aux normes exigées des pompiers, M. DELVAUX cite les malheureux exemples des récents incendies du *château de Presseux* (privé) et de la *salle Saint-Martin* (publique, touchée par les flammes de l'incendie né dans les appartements à proximité). Cette nouvelle priorité communale est donc avant tout celle d'un gestionnaire en bon père de famille : on ne peut en effet plus se permettre de la louer. L'exemple de la *halle existante de Deigné* est cité comme à suivre ; à cela M. DELVAUX réprécise que la configuration des lieux n'est pas la même : à Florzé, on ne bénéficie en effet d'aucun recul par rapport à la route.

Sont proposées puis validées par tous en lot 2 :

Fiches-projets espérées réalisables dès les 6 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 10 points¹ et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires. Notons que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 2 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1.

- **BANNEUX, Créer à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants**
Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne dont la concrétisation incomberait majoritairement à *Infrasports* (part du DR = petite partie du projet, donc petit subside)
 - ⇒ M. DUCHATELET invite la Commune à se demander si cette nouvelle zone conviviale, tout comme les autres envisagées dans ce PCDR, pourra bénéficier d'un entretien suffisant par les services communaux, car il trouve que certaines ont déjà tendance à tomber en désuétude. M. DELVAUX entend la remarque et répond qu'au regard des infrastructures alentours qui deviennent vétustes, de nombreux jeunes seraient intéressés de pouvoir bénéficier d'activités sportives au sein de ce nouvel espace. Le point est à nouveau fait concernant un subside d'*Infrasports* auquel il ne faut pas trop s'attendre : cette autorité subsidiaire se focalise en effet et alloue désormais ses subsides davantage aux projets liés à des *Agoraspaces*, des piscines ou encore des halls omnisports supra-communaux (ce qui n'empêche néanmoins pas une demande de quote-part communale de plus en plus lourde, peu de projets permettant des partenariats d'occupation sans impliquer des partenariats financiers !).

- **ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines**
Pourquoi ? Projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)
 - ⇒ Les débats relatifs à cette fiche-projet sont les mêmes que ceux exposés *supra* au point 2. de ce PV.

- **BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d'un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socioculturels**
Pourquoi ? Projet de moyenne à grande envergure, mais dont la zone vient déjà de bénéficier de nouveaux aménagements récemment

- **ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court**
Pourquoi ? Projet de moyenne à grande envergure mais encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade + Projet transcommunal à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)

- **SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité**
Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne

- **LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des Combattants afin d'y amener de la convivialité**
Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne car petit espace à aménager

- **TULTAY, Rénover le parcours vitae et y aménager un espace convivial**
Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne incombant en partie à *Infrasports* (part du DR = petite partie du projet, donc petit subside)

¹ Points 1 à 7 et 9.

- **DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP)**

Pourquoi ? Projet déjà promis comme « subsidiable » par le DR (1^{ère} ODR) mais sujet à blocus du CGT Représenté en 2^{ème} ODR pour éventuel subside supplémentaire

⇒ Pour rappel, cette fiche-projet existait déjà dans le PCDR précédent et avait déjà fait l'objet d'une promesse de subsides de la part du DR et du CGT. Mais ce dernier freine encore et toujours la procédure pour la concrétisation de ce projet en exigeant sans cesse de nouveaux détails qui ralentissent son bon aboutissement. Notons qu'au regard de l'inflation, les coûts de ce projet devront certainement être revus à la hausse, ce qui va poser problème par rapport aux engagements budgétaires respectifs du DR et du CGT, et par rapport à la quote-part que devra honorer la Commune.

Sont proposées puis validées par tous en lot 3 :

Autres fiches-projets espérées réalisables à partir de la 6^{ème} année du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), lot de fiches « bonus » en fonction des futures opportunités communales, nécessitant ou non pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 3 points et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires. Notons que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 3 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1 ou du lot 2.

- **ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité**

Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade

- **ENTITE, Créer un espace de co-working afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région**

Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne et encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade

⇒ Cette fiche-projet, après vérification par les agents des PV des Groupes de travail, a bien été évoquée par les citoyens. Initialement trop développée par l'auteur de programme, elle a par contre été résumée à son plus simple appareil, car la hisser à un projet d'envergure aurait d'office posé) la Commune des problèmes de rentabilité (loyers trop peu élevés que pour assurer les charges d'un bâtiment important) et de candidatures concurrentielles (beaucoup d'appelés pour peu d'élus).

- **ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique**

Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) de petite envergure et encore non localisé(s)

⇒ Mme DELMAL propose que des petites mares soient déjà imaginées en lot 0, sur la placette de Sendrogne par exemple. M. DELVAUX lui répond que cette place, qui se situe à proximité d'un futur lotissement privé, a déjà fait l'objet pour le bien des riverains d'un groupe de travail mené par le GREOVA, en lien avec la fiche-projet relative à Sendrogne, classée en lot 1 (voir *supra*), et qu'en ce lieu public les citoyens ont déjà imaginé une fontaine (plans A3 déjà réalisés à l'image de ce que souhaitent les habitants : 1 espace central, 1 espace convivial du côté droit vers le fond de la place, et une fontaine actionnée par l'eau des ruisseaux locaux du côté gauche de la place. Mme DELMAL salue tout de même ce projet de fontaine, garante de pérennité des oiseaux sur les places publiques. Enfin, pour revenir aux mares, M. DELVAUX rappelle qu'il est toujours préférable d'en concevoir 2 petites l'une à côté de l'autre plutôt qu'une grande, et ce afin de sauver leur écosystème en cas de problème(s) relatif(s) à l'une d'entre elle (refuge dans la 2^{ème}). Mme DELMAL propose également la création d'une mare à l'emplacement suivant : sur le point bas (zone humide) du chemin vicinal 35 (Banneux-Louveigné) qui vient justement d'être réhabilité par la Commune.

- **ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0)**
Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) et de petite envergure // lot 0
- **ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0)**
Pourquoi ? Projet de sensibilisation essentiellement, de petite envergure // lot 0
- **ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité**
Pourquoi ? Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures
- **ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social**
Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) de petite à grande envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade

Récapitulatif : Lot 1 : 4x / Lot 2 : 8x / Lot 3 : 7x

Enfin, M. DEBARSY souhaite comprendre pourquoi certains projets pourtant discutés en groupes de travail (une quarantaine en tout) n'apparaissent plus au sein de cette liste. Mme EVRARD lui répond que la Commune et le GREOVA observent toujours les documents issus de ces consultations citoyennes (GT comme CLDR) avant de dresser cette liste officielle à proposer à la CLDR : en effet, après les GT, certains projets ont parfois fusionné avec d'autres, se sont parfois finalement retrouvés dans le lot 0, ont été considérés comme non éligibles au DR, ou se sont (plus rarement) vus supprimés pour raisons légitimes (toujours précisées dans les comptes-rendus des GT envoyés à tous les participants). Mme EVRARD rappelle en effet qu'il s'agit de réunions consultatives et que les Communes en ODR gardent dès lors un droit de regard sur la progression ou non des projets qui leur sembleraient inadéquats, inutiles ou impossible à réaliser/gérer.

5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité

Ce point a déjà été abordé *supra* au point 4. dans les fiches-projets proposées et validées en lot 1, page 4, de ce présent PV.

6. Divers

Concernant le projet de la Plaine de jeux de Dolembreux, tout a été précisé *supra* au point 2, page 2, de ce présent PV.

M. KHUAT DUY souhaiterait que la Commune mette à jour publiquement tout ce qui a pu faire /fait actuellement/ va faire l'objet d'avancées en lot 0 (pour rappel : Actions pouvant être concrétisées dès le début de l'ODR (donc avant la validation du PCDR par le Gouvernement wallon) via la mobilisation et/ou le financement communal et citoyen, ne nécessitant pas de subsides de la part du Développement rural). Bien que l'idée soit bonne et la volonté communale d'informer les citoyens présente, M. DELVAUX répond que le lot 0, surtout avant présentation du PCDR au *Pôle d'Aménagement du Territoire* (dossier finalisé qui retranscrit concrètement la liste des « projets du lot 0 »), est toujours sujet actuellement à tout ce qui peut évoluer, tous secteurs confondus, au sein du territoire. Le sujet est donc des plus vastes. La mise à jour régulière d'une telle publication, qui correspondrait à un énorme travail de compilation et de

suivi des marchés publics et/ou cahiers de charges, s'avère à priori compliquée à promettre. M. DELVAUX rappelle en outre que ces avancées, quand il est légitime de les annoncer, sont déjà relayées au mieux au sein du site communal *Sprimont.be*, ou encore du *Bulletin info* bi-mensuel distribué dans les boîtes aux lettres. Ce dernier ne manque en effet pas dès que faire se peut de saluer le travail des équipes communales.